



Agence de l'eau Rhône- Méditerranée & Corse

Un établissement public au service de la gestion concertée de l'eau

L'Agence de l'eau, créée par la loi sur l'eau de 1964, est un établissement public de l'Etat, sous la double tutelle du Ministère de l'écologie et du Ministère du budget. L'Agence est gérée par un Conseil d'administration (organe délibérant) dont les membres sont issus des Comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse et un directeur (exécutif), nommé par le Ministre en charge de l'écologie.



L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse a pour mission de contribuer à améliorer la gestion de la ressource en eau, à protéger les milieux aquatiques et à lutter contre la pollution, à l'échelle du bassin versant français de la Méditerranée et du bassin de Corse.

Pour agir, elle perçoit des redevances payées par les usagers de l'eau (ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...). Elles sont fondées sur l'impact des activités humaines sur l'environnement. Elles incitent chacun à la gestion responsable de l'eau et à la protection des milieux aquatiques. Elles sont encadrées par la loi et leur paiement est obligatoire.

Le produit des redevances permet à l'Agence de l'eau d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun aux bassins menées dans le domaine de l'eau par les collectivités locales, les industriels, les agriculteurs, les associations : études, travaux, recherche, animation, assistance technique et toutes actions entreprises pour lutter contre le gaspillage et la pollution, selon le principe « celui qui protège les milieux est aidé ».

L'Agence apporte un appui aux acteurs de la gestion de l'eau en développant des outils méthodologiques, en conseillant les maîtres d'ouvrages sur la mise en oeuvre de solutions adaptées, en animant des réseaux, en développant une politique de connaissance et de mise à disposition des données et en mettant en oeuvre des actions de sensibilisation et d'information.

BASSIN DE CORSE

- 282 000 habitants
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

PRIORITES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource
- Améliorer la dépollution

BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE

- 14 millions d'habitants
- 5 régions et 30 départements en tout ou partie
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

PRIORITES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

- Lutter contre la pollution toxiques et les pesticides
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource
- Améliorer la dépollution



Au service du bon état des eaux

Le 9^e programme :

3 milliards d'euros pour l'eau

L'Agence de l'eau fixe ses priorités et prépare ses actions dans le cadre d'un programme pluriannuel, voté par le conseil d'administration et soumis pour avis aux comités de bassin.

Le 9^e programme contribue à la réalisation des SDAGE, schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, qui orientent et planifient la gestion de l'eau à l'échelle des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

Le programme applique également, d'une part, les directives européennes :

- pollution urbaine (directive ERU, baignades...);
- pollution toxique (directive substances dangereuses...);
- pollution agricole (plan national de lutte contre les phytosanitaires);
- eau potable (directives eau brute et eau potable...);

et d'autre part, les programmes nationaux :

- plan de gestion de la rareté de l'eau, plan pour les zones humides...

Le programme de l'Agence de l'eau vise enfin à renforcer la solidarité entre les acteurs de l'eau du bassin et notamment avec les communes rurales.

Pour conduire ses actions, l'Agence de l'eau travaille en étroite concertation avec les acteurs de l'eau d'une même entité hydrographique (bassin versant, nappe) afin de :

- faciliter l'émergence de démarches concertées et partenariales de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie...);
- inciter à une approche globale des problèmes afin de concilier au mieux les usages (eau potable, irrigation, loisirs...) et la préservation des milieux.



Objectif 2015 : 66% des eaux superficielles du bassin Rhône-Méditerranée en bon état

Les SDAGE Rhône-Méditerranée et de Corse

Ils intègrent les obligations définies par la directive européenne sur l'eau ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015. Ils fixent des orientations et des objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour tous les milieux aquatiques.

Chaque SDAGE est complété par un programme de mesures qui identifie les actions à mettre en œuvre à l'échelle de sous bassins versants.

AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MEDITERRANEE & CORSE

Adresse du Siège : 2-4 allée de Lodz - 69363 - Lyon Cedex 07

Directeur : Martin Guespéreau

Président du Conseil d'administration : Laurent Fayein

Effectif : 400 personnes au service de la connaissance des milieux aquatiques, étudient, définissent des solutions, planifient, programment, négocient, calculent des redevances, élaborent des partenariats, animent des réseaux, instruisent des dossiers d'aides, informent...

Budget annuel : 490 millions d'euros

www.eaurmc.fr